

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM SAINT MARTIN AGENCE DE MARIGOT 9 RUE DE LA REPUBLIQUE 97150 ST MARTIN

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mr Rémi BRACHET, gérant de la société A.P.S.C, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe LOT 404 RESIDENCE LA LAGUNE DOMAINE DE BAIE NETTLE 97150 ST MARTIN, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	BRACHET Rémi Lot 11 domaine de la Baie Nettlé 97150 St-Martin
Nombre de parts	10
Montant versé	500 €
2e associé	LESAGE Rodolphe Lot 7 domaine de la Baie Nettlé 97150 St-Martin
Nombre de parts	5
Montant versé	250 €
3e associé	SCHALLON laurent Anse des Lézards 97133 St-Barthelémy
Nombre de parts	5
Montant versé	250 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10278 05360 00021716601 34 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 septembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

v
c
0820830234

JST06

